

Compte administratif 2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20240624-DEL2024_06_03-DE

S'LO



**Conseil municipal
du 24 juin 2024**

METHODOLOGIE ET DEFINITIONS

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le conseil municipal doit arrêter le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2023 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2023, voté le 27 mars et modifié par deux décisions modificatives examinées en Conseil Municipal du 25 septembre et 11 décembre 2023,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2023 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Afin de faciliter l'examen du compte administratif il convient de rappeler la définition des opérations réelles, des opérations d'ordre, et des dotations aux amortissements

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes).

À l'inverse, les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

Les dotations aux amortissements sont des opérations d'ordre qui désignent la prise en compte sur le plan comptable de la dépréciation de la plupart des immobilisations (usure, obsolescence, évolution des techniques) Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, comme les terrains ou les bâtiments par exemple, et ne sont donc pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

CONTEXTE

Avant toute analyse, il apparaît utile de rappeler le contexte dans lequel le budget 2023 a été exécuté.

Les finances des collectivités territoriales et des villes en particulier sont fortement chahutées depuis quelques années, et l'inflation actuelle n'a fait que rendre l'équation plus difficile. La Ville de Castelnaud-le-Lez n'a pas échappé à cette tendance en 2023.

Le compte administratif 2023 de la Ville de Castelnaud-le-Lez révèle ainsi un "effet ciseaux", avec des dépenses de fonctionnement progressant de 9,48%, en 2023, alors que, sur la même période, les recettes de fonctionnement augmentent moins, c'est à dire de 8,42%,

Dans ce contexte de crise de l'énergie et de propagation de l'inflation sur tous les postes de dépenses, l'épargne brute structurelle (hors cessions) a pourtant augmenté de 4,78%, atteignant 8,36 M€ en 2023, contre 7,98 M€ en 2022. Le cap financier est tenu avec un niveau d'investissement très satisfaisant et un niveau de dette tout à fait soutenable.

Ce compte administratif montre que la Ville a pu accélérer le développement des projets permettant d'accompagner la transition écologique et la forte croissance démographique de la Ville, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants et en construisant ceux de demain, plaçant l'éducation, la petite enfance, le sport, le numérique et l'amélioration du cadre de vie au centre des priorités.

Malgré un montant d'investissement sans précédent s'élevant à 17,34m€, la situation financière et la solvabilité de la commune sont préservées durablement.

Une fois encore, en 2023, le produit fiscal attendu, sans avoir besoin d'augmenter les taux, a contribué à garantir la pérennité de nos équilibres financiers, car l'épargne a couvert une part significative de l'investissement et le ré-endettement venant en complément a permis une maîtrise de l'encours de dette.

L'avenir reste incertain avec des prix et des taux d'intérêt élevés mais le compte administratif témoigne ainsi d'une situation financière de la Ville qui reste saine dans un contexte délicat que connaissent toutes les collectivités et singulièrement les communes. Il confirme la pertinence des orientations volontaristes prises pour 2023 : maintien d'un haut niveau de service public, poursuite de notre ambitieux programme d'investissements et de nos politiques de solidarité, préservation du pouvoir d'achat des habitants et des agents, stabilité des taux de fiscalité communale, recours à l'emprunt qui reste maîtrisé.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

FORMATION DES RESULTATS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 447 037	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	346 142
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 987 406	70 PRODUITS DE SERVICES	2 403 689
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 497 997	73 IMPOTS ET TAXES	26 069 960
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 783 457	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 761 243
66 CHARGES FINANCIERES	691 496	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	24 856
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 481	76 PRODUITS FINANCIERS	61
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	113 537	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 538 693
042 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	4 544 220	042 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	194 695
Dépenses de fonctionnement (a)	30 102 631	Recettes de fonctionnement (b)	37 339 339

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 347	1068 EXCEDENT DE FONCTIONNT CAPITALISE	5 183 977
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 746 611	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	1 850 437
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159 486	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 207 128
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 841 277	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 144 158
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 572 010	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400 200
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 763 991	040 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	4 544 220
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	348	041 D'ORDRE OPERATIONS PATRIMONIALES	590 254
040 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	194 695		
041 D'ORDRE OPERATIONS PATRIMONIALES	590 254		
Dépenses d'investissement (f)	22 890 018	Recettes d'investissement (g)	21 920 373

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Dépenses de fonctionnement (a)	30 102 631	Dépenses d'investissement (f)	22 890 018
Recettes de fonctionnement (b)	37 339 339	Recettes d'investissement (g)	21 920 373
Résultat d'exécution (c=b-a)	7 236 708	Solde d'exécution (h=g-f)	-969 645
Reprise résultat 2022 reporté (d)	7 037 352	Reprise résultat 2022 reporté (i)	-8 027 166
Résultat de fonctionnement (e=c+d)	14 274 060	Besoin de financement (j=h+i)	-8 996 811
		Restes à réaliser en dépenses (k)	3 235 176
		Restes à réaliser en recettes (l)	2 497 444
		Besoin de financement yc reports(m=j+k+l)	-9 734 543

RESULTAT A AFFECTER (n=e+m)

4 539 517

EXECUTION DU BUDGET 2023

EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 92,51 %, et les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 102,61%.

Les recettes encaissées sont régulièrement supérieures à celles initialement prévues au budget en raison notamment de produits fiscaux supplémentaires perçus en fin d'exercice lors de la réception des bases définitives au mois de décembre.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget	CA	Taux exé%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 196 206	5 447 037	87,91%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 058 880	15 987 406	93,72%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 499 000	1 497 997	99,93%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 805 946	1 783 457	98,75%
66 CHARGES FINANCIERES	831 000	691 496	83,21%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	77 220	37 481	48,54%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	160 000	113 537	70,96%
Total dépenses réelles	27 628 252	25 558 411	92,51%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 111 400		
042 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000	4 544 220	
Total dépenses de la section	40 239 652	30 102 631	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget	CA	Taux exé%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	312 800	346 142	110,66%
70 PRODUITS DE SERVICES	2 241 400	2 403 689	107,24%
73 IMPOTS ET TAXES	25 919 000	26 069 960	100,58%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 282 000	4 761 243	111,19%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	47 000	24 856	52,88%
76 PRODUITS FINANCIERS	100	61	60,50%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors cessions)	80 000	133 580	166,98%
Total recettes réelles (hors cessions)	32 882 300	33 739 531	102,61%
775 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		3 405 113	
Total recettes réelles	32 882 300	37 144 644	
042 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 000	194 695	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 037 352	7 037 352	
Total recettes de la section	40 239 652	44 376 691	

RESULTAT

14 274 060

Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Depuis le vote des opérations en AP CP, l'exécution du budget d'investissement s'est considérablement améliorée : le taux de réalisation des dépenses d'investissement, à savoir (mandaté + engagements reportés)/ budget, est de 92,43 % en 2023.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget	CA	Restes à réaliser	Taux exé%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475 557	159 486	150 591	65,20%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 548 000	1 841 277	700 000	99,74%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 883 573	5 572 010	714 441	91,33%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	12 727 318	9 763 991	1 669 612	89,84%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 200	21 347		70,68%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 748 000	4 746 611		99,97%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500	348	531	58,58%
Total dépenses réelles	27 414 148	22 105 070	3 235 176	92,43%
040 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 000	194 695		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	700 000	590 254		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 027 166	8 027 166		
Total dépenses de la section	36 461 314	30 917 185	3 235 176	

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget	CA	Restes à réaliser	Taux exé%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 727 937	1 207 128	2 497 444	99,37%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 890 000	1 850 437		97,91%
1068 EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	5 183 977	5 183 977		100,00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 145 000	6 144 158		99,99%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400 000	2 400 200		100,01%
024 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 803 000			
Total recettes réelles (hors produits de cessions)	19 346 914	16 785 900	2 497 444	99,67%
Total recettes réelles	23 149 914	16 785 900	2 497 444	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 111 400			
040 OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000	4 544 220		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	700 000	590 254		
Total recettes de la section	36 461 314	21 920 373	2 497 444	
SOLDE D'EXECUTION		-8 996 811		

FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 Charges à caractère général	3 983 902	4 020 168	3 436 004	4 148 959	4 703 708	5 447 037
012 Charges de personnel	12 134 196	12 629 859	12 810 295	13 582 232	14 850 491	15 987 406
65 Autres ch. de gestion courante	1 351 897	1 358 486	1 411 495	1 461 164	1 798 293	1 783 457
014 Atténuation de produits	2 221 176	1 528 724	1 516 013	1 367 423	1 314 573	1 497 997
Dépenses de gestion	19 691 172	19 537 237	19 173 808	20 559 778	22 667 065	24 715 896
66 Charges financières	838 235	766 643	704 284	632 092	585 496	691 496
67 Charges exceptionnelles	90 197	39 480	204 034	230 488	92 127	37 481
68 Provisions		14 000		7 000	200	113 537
Dépenses réelles	20 619 604	20 357 360	20 082 126	21 429 357	23 344 888	25 558 411
675 Valeurs des immob. cédées	68 498	175 691	11 047	10 571	438 879	1 600 946
6761 Plus-values/cessions	54 036	72 833	1 450	10 648	159 121	1 804 167
68 Dotations aux amort	631 798	661 051	595 792	903 734	987 404	1 139 107
Dépenses d'ordre	754 332	909 574	608 289	924 952	1 585 404	4 544 220
Dépenses totales	21 373 936	21 266 933	20 690 415	22 354 310	24 930 292	30 102 631

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Evol 18/19	Evol 19/20	Evol 20/21	Evol 21/22	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
011 Charges à caractère général	0,91%	-14,53%	20,75%	13,37%	15,80%	6,46%
012 Charges de personnel	4,08%	1,43%	6,03%	9,34%	7,66%	5,67%
65 Autres ch. de gestion courante	0,49%	3,90%	3,52%	23,07%	-0,83%	5,70%
014 Atténuation de produits	-31,18%	-0,83%	-9,80%	-3,86%	13,95%	-7,58%
Dépenses de gestion	-0,78%	-1,86%	7,23%	10,25%	9,04%	4,65%
66 Charges financières	-8,54%	-8,13%	-10,25%	-7,37%	18,10%	-3,78%
67 Charges exceptionnelles	-56,23%	416,81%	12,97%	-60,03%	-59,32%	-16,11%
68 Provisions						
Dépenses réelles	-1,27%	-1,35%	6,71%	8,94%	9,48%	4,39%
675 Valeurs des immob. cédées	156,49%	-93,71%	-4,31%	4051,81%	264,78%	87,82%
6761 Plus-values/cessions	34,78%	-98,01%	634,34%	1394,38%	1033,83%	101,71%
68 Dotations aux amort	4,63%	-9,87%	51,69%	9,26%	15,36%	12,51%
Dépenses d'ordre	20,6%	-33,1%	52,06%	71,40%	186,63%	43,21%
Dépenses totales	-0,5%	-2,7%	8,04%	11,52%	20,75%	7,09%

Compte Administratif 2023

Conseil Municipal du 24 juin 2024

Chapitre des charges à caractère général :

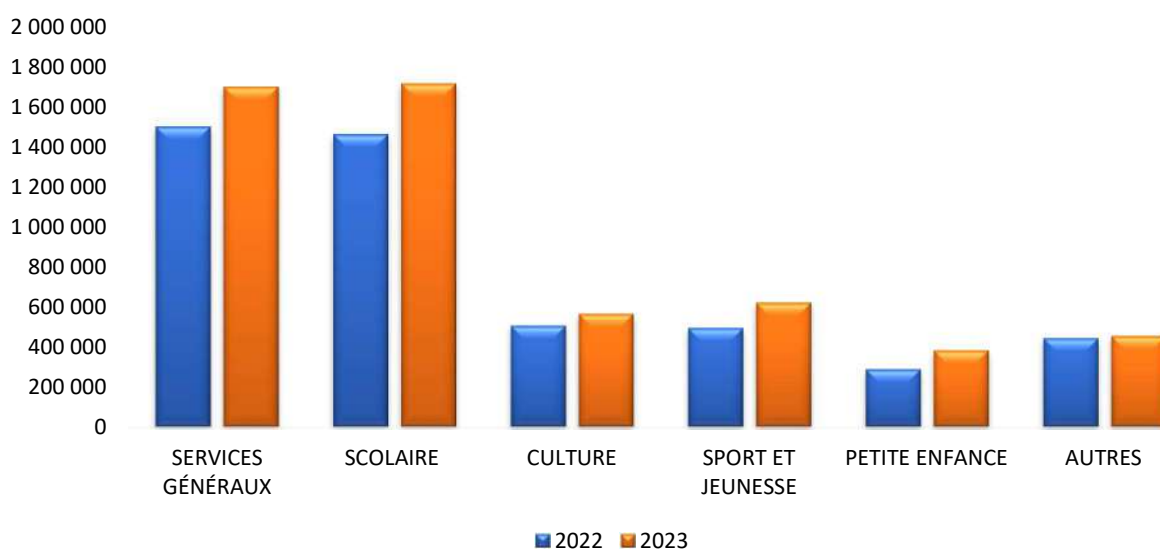
	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
TOTAL EN K€	3 983	4 020	3 436	4 149	4 704	5 447	15,80%	6,46%
60 Achats, dont :	1 052	1 153	1 095	1 135	1 259	1 564	24,23%	8,26%
Eau et assainissement	86	103	69	63	61	82	34,63%	-0,93%
Energie - Electricité	411	431	340	384	425	664	55,98%	10,03%
Carburants	41	43	33	44	52	56	8,32%	6,33%
Alimentation	40	37	22	48	72	81	12,46%	14,78%
Autres Fourn. non stockées	27	29	22	37	38	39	3,88%	7,61%
Fournitures d'entretien	244	266	261	240	114	89	-22,46%	-18,37%
Fournitures de petit Equipement	57	95	136	127	274	299	9,30%	39,22%
Vêtements de travail	18	16	17	35	35	48	36,19%	20,98%
Fournitures administratives	13	14	14	13	16	19	23,92%	8,91%
Fournitures scolaires	90	85	101	102	96	106	9,75%	3,31%
Autres matières et fournitures	21	29	78	40	74	79	7,44%	29,96%
61 Services extérieurs, dont :	1 898	1 946	1 697	2 161	2 303	2 623	13,93%	6,69%
Contrats prestations de service	1 256	1 374	1 041	1 472	1 504	1 786	18,75%	7,29%
Locations immobilières	15	16	14	7	24	37	57,38%	19,25%
Locations mobilières	38	30	23	37	64	45	-30,80%	3,24%
Ch. locatives et de copropriété	5	3	3	4	10	16	57,92%	28,77%
Terrains	66	35	31	34	43	56	29,19%	-3,32%
Bâtiments	71	56	49	70	47	48	0,86%	-7,73%
entretien réparation matériel	17	26	16	21	26	28	8,18%	9,98%
entretien réparation autres	7	9	7	6	7	25	243,29%	28,11%
Maintenance	189	206	230	226	246	229	-6,75%	3,91%
Primes d'assurances	86	92	93	93	94	103	9,46%	3,55%
Etudes et recherches	0	11	14	2	12	25	117,67%	
Documentation Gén. et Tech.	16	14	17	12	16	16	5,13%	1,22%
Vers. organismes. de formation	42	35	58	66	64	63	-1,54%	8,39%
Autres frais divers	88	40	98	105	142	141	-1,12%	9,87%
62 Autres services extérieurs, dont :	944	779	544	739	1 019	1 105	8,47%	3,20%
Honoraires	31	21	27	28	51	30	-40,16%	-0,33%
Fr. d'actes et de contentieux	16	7	17	66	52	50	-3,30%	25,00%
Divers	398	250	152	170	282	326	15,86%	-3,92%
Annonces et insertions	33	29	30	37	57	62	8,73%	13,11%
Fêtes et cérémonies	120	114	54	93	131	165	26,34%	6,68%
Publications	93	86	62	92	99	123	24,39%	5,82%
Divers	76	77	60	89	138	142	2,73%	13,20%
Divers	20	22	4	9	12	13	12,52%	-7,92%
Frais d'affranchissement	33	32	34	34	38	34	-11,44%	0,87%
Frais de télécommunications	56	44	44	48	51	40	-19,92%	-6,23%
concours divers (cotisations)	16	14	16	22	23	28	20,73%	12,26%
A d'autres organismes	0	18	23	27	46	50	7,76%	182,13%
63 Impôts, taxes, dont :	89	143	100	114	124	155	25,31%	11,65%
Taxes foncières	15	38	13	16	16	16	-1,98%	1,37%
Autres impôts locaux	72	78	80	80	81	113	38,67%	9,23%
Autres Impôts taxes vers assimilés	0	24	4	17	25	25	0,15%	

Le chapitre des Charges à Caractère Générales augmente de 15,80% de 2022 à 2023, passant de 4,704 M€ à 5,447 M€.

Cette hausse est liée à la fois à la flambée des prix en 2023, à la hausse de la population et à l'ouverture de nouveaux équipements.

La répartition par « fonctions » de la collectivité se présente comme ci-dessous. Les évolutions les plus fortes se situent au niveau des services généraux et du scolaire.

Les services généraux comprennent les services administratifs, les services communication et protocole, les maisons des proximités.



Les **743 k€ de dépenses supplémentaires** se détaillent comme suit :

- **+ 259 k€ de dépenses de fluides** (eau, gaz, électricité...)

Eau : + 21 117 € (+35%)

- en matière de prix : le prix de l'abonnement SMGC/Veolia a été dissocié selon la taille de compteur (section du réseau d'eau de ville en mm) d'où une forte augmentation de ces derniers, faire un prix moyen est délicat car la part abonnement est devenue prépondérante sur le tarif sauf très grandes consommations (exemple en 2023, prix moyen PDS ~ 3,5 €/m³ et DAP ~ 4,7 €/m³ car beaucoup moins de conso). L'abonnement est payable 1 semestre en avance, d'où l'impact de l'abonnement de l'année 2024 sur l'année 2023

- en matière de consommation :

Les Bâtiments : ont consommé 17 750 m³ en 2022 et 17 850 m³ en 2023

Les Espaces Verts ont consommé 13 850 m³ en 2022 et 6 000 m³ en 2023

Gaz : + 10 000 € (+7%)

- en matière de prix : nous sommes passés d'un prix moyen (tout type de tarif) d'environ 7 c€/kWh en 2022 à un prix moyen d'environ 9 c€/kWh en 2023

- en matière de consommations : nous sommes passés d'une consommation globale d'environ 2,12 GWh en 2022 à environ 1,64 GWh en 2023 (année civile stricte)

Electricité : + 228 000 € (+ 85 %)

- en matière de prix : nous sommes passés d'un prix moyen (tout type de tarif) d'environ 25 c€/kWh en 2022 à un prix moyen d'environ 49 c€/kWh en 2023 auquel il doit être retiré environ 7 c€/kWh pour l'amortisseur électricité, soit 42 c€/kWh

- en matière de consommations : nous sommes passés d'une consommation globale d'environ 1,35 GWh en 2022 à environ 1,20 GWh en 2023 (année civile stricte)

Autre facteur d'augmentation, les rattachements des factures de 2022 ont été un peu sous-estimés ce qui accentue la variation 2022/2023

Nouveaux bâtiments à fort impact en 2023 :

- Nouveau gymnase du Palais des Sports (année complète) :

Eau : + 70 m³ (soit + 250 €)

Gaz : + 40 000 kWh (soit + 3 600 €)

Electricité : + 20 000 kWh (soit + 8 400 €)

- Groupe Scolaire Jacques Chirac, rattaché aux contrats du Complexe Jean Fournier (Sept-Déc 2023) sauf Gaz (ouverture contrat)

Eau : + 1 500 m³ (soit + 1 800 €, tarif EV appliqué, modifié en tarif bâtiment à partir de 2024)

Gaz : + 200 kWh (soit environ + 200 €, prix de l'abonnement principalement)

Electricité : + 20 000 kWh (soit + 8 400 €)

• **+ 42 k€ de dépenses de fournitures et matériels** (produits d'entretien, fournitures de plomberie, électricité, menuiserie, quincaillerie, pièces automobiles, fournitures scolaires, produits alimentaires, produits d'hygiène pour les crèches...): ces dépenses subissent également l'évolution des prix des marchés à bons de commande et un effet quantités lié aux nouveaux équipements.

• **+ 215 k€ de dépenses de service de restauration** (scolaire, ALSH, structures de petite enfance : contrats ELIOR et CUISINE CENTRALE). Les dépenses relatives à la restauration (tant pour les écoles, les ALSH que les crèches) augmentent ainsi de 14,55 %.

En ce qui concerne, l'effet « hausse de la population et des effectifs scolaires », le nombre de repas facturés en 2023 pour le marché de restauration scolaire augmente de 5,4% entre 2022 (203 000 repas) et 2023 (214 000 repas).

• **+ 192 k€ d'autres dépenses de prestations de services** (contrats de maintenance, contrats d'entretien des bâtiments, d'assurances, de services de communication, de traiteur, de programmation artistique au Kiasma...).

Les facteurs d'augmentation en 2023 sont :

- les révisions de prix (de tous les contrats et marché révisés à hauteur de l'inflation) : ex les primes d'assurance augmentent de 8 900 €, les contrats de maintenance des bâtiments d'environ 10 000 €...

- les nouveaux contrats comme celui d'entretien du Groupe Scolaire Jacques Chirac qui représente une dépense supplémentaire de 19 000 € en 2023,

- l'intégration de nouveaux bâtiments dans les contrats existants (contrats de maintenance du GS J Chirac).

• **+ 31 K€ d'impôts et taxes** : +16 k€ de redevance spéciale OM et +26 k€ de Taxe sur les Logements Vacants (qui devraient être remboursés par la DGFIP)

Chapitre des charges de personnel :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en k€	12 134	12 630	12 810	13 582	14 850	15 987	7,66%	5,67%
perso affecte par GFP de rattachement		16	19					
Autre personnel extérieur	15	98	46	58	122	165	35,59%	61,29%
Versement de transport	141	146	149	155	167	179	6,95%	4,88%
Cotisations Vers. au F.N.A.L.	35	36	37	39	42	45	6,93%	4,88%
Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	112	116	107	124	146	161	10,03%	7,56%
Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	21	22	22	23	25	27	7,00%	5,11%
Rémunération principale	5 054	5 252	5 448	5 693	6 153	6 519	5,95%	5,22%
NBI, SFT & indem de Residence	156	158	166	173	200	183	-8,52%	
Autres indemnités	942	963	1 043	1 166	1 349	1 429	5,91%	8,69%
Rémunération - Personnel Non Tit	2 156	2 273	2 202	2 265	2 265	2 333	3,02%	
Autres indemnités	47	41	45	107	204	376		
Emplois d'avenir	18	11						
Autres emplois d'insertion	49	47	25	6				
Rémunérations des apprentis	11	20	42	37	45	45	1,49%	
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 387	1 425	1 437	1 503	1 583	1 746	10,29%	4,72%
Cot. aux caisses de Ret.	1 755	1 762	1 796	1 875	2 025	2 152	6,26%	4,16%
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	105	94	90	96	97	105	8,09%	0,11%
Cot. pour assurance du Pers.	53	31	37	57	66	68	2,12%	5,26%
Vers.au F.N.C.du Supp.familial	3	9	7	8	4	9	113,93%	23,95%
Cot. aux autres Org. Soc.	20	20	21	22	24	25	6,29%	5,14%
Prest. familiales directes	11	14	17	18	23	8	-65,91%	-6,98%
Versées directement	0	6	8	20	18	25	37,51%	
Médecine du travail, pharmacie	26	22	27	22	28	41	43,79%	9,33%
Autres ch. sociales diverses	16	16	16	114	255	345	35,24%	85,09%
Autres charges	2	31	2	2	7	1	-89,76%	-19,81%

En 2023, les dépenses de personnel ont progressé de 7.66% par rapport au CA 2022, ce qui représente un montant de 1 136 509 €.

Les facteurs d'évolution les plus importants sont détaillés ci-après :

- Mesures exogènes :
 - Mesure gouvernementale de **revalorisation du point d'indice** des fonctionnaires : coût de la revalorisation de juillet 2022 (impact sur 6 mois de +3.5%) et nouvelle revalorisation au 1er juillet 2023 (+1.5%) : **+ 325 000€**
 - **GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) lié à la carrière des agents, évolution de certaines constantes comme la valeur du SMIC, effet année pleine revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie B : **+ 93 000 €**
 - Remboursement du **Fonds national de compensation lié au SFT** avec effet rétroactif : **+ 4 600€**
 - Augmentation des **cotisations du CNFPT et du CDG34** : **+ 40 000€**

- Développement du service public :

La croissance de la Ville de Castelnau le lez impose un développement et un renforcement des services publics. 2023 a ainsi connu l'ouverture du groupe scolaire Jacques Chirac, le renforcement de la politique de sécurité et des services supports.

- **Ouverture de l'établissement Jacques Chirac** (école, ALP, jardin d'enfants) en septembre : + **135 000€**

- **Renforcement de la politique de sécurité** avec l'augmentation du nombre de policiers municipaux, d'un ASVP supplémentaire et consolidation de l'encadrement: + **65 000 €**

- **Renforcement de la politique petite enfance** par la création d'un poste de chargé d'accompagnement à la parentalité en mai et d'un coordonnateur pédagogique en septembre : + **43 000€**

- **Autres services supports** : + **55 000 €**

- **Remplacements** d'agents momentanément absents dans l'ensemble des services: + **95 000€**

- Mise en place de l'**intérim** pour pallier à l'absentéisme et respecter les taux d'encadrement dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant : + **30 000€**

- Mouvements de personnel (retraites, mutation, démission...) dont les départs ont pu être remplacés par des agents sur un autre grade, ou avec une ancienneté ou une IFSE supérieures ou/et qui demandent une période de tuilage selon l'expertise sollicitée : + **65 000€**.

- Politique en faveur du personnel :

- Afin de valoriser l'engagement du personnel, en 2023, a été consolidée une véritable politique d'action sociale en permettant aux agents d'accéder au large éventail d'offres proposées par l'organisme national du **CNAS**. Cette adhésion complétée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires des titres déjeuners a généré une enveloppe annuelle supplémentaire de **94 000 €**.

- En complément, pour soutenir le pouvoir d'achat du personnel titulaire, il a été mis en place un régime indemnitaire plancher. Cette mesure a été complétée par une revalorisation de l'**IFSE plancher** des agents qui occupent les métiers en tension sur le marché du travail et ce, pour renforcer l'attractivité de la collectivité. Cette étude s'évalue à un montant de **70 000€**.

- Le cout des intermittents du spectacle a également été revalorisé pour un montant total de **13 500 €**.

Chapitre des charges de gestion courante :

	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
TOTAL EN K€	1 352	1 358	1 411	1 461	1 798	1 783	-0,82%	5,69%
Informatique en nuage					10	47	344,68%	
Indemnités élus	164	165	190	217	222	231	4,27%	7,14%
Cotisations de retraite élus	16	16	20	19	22	23	4,13%	7,43%
Cot. de S.S - part patronale élus	17	18	19	22	25	22	-14,84%	5,32%
Créances admises en non valeur	4	1		3	11	4	-58,47%	0,57%
Créances éteintes		1		1	34	21	-36,64%	
Autres Cont. obligatoires	35	27	33	33	37	35	-4,38%	-0,10%
CCAS	565	565	605	622	795	717	-9,81%	4,90%
Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers.	538	563	542	541	638	677	6,19%	4,72%

Le chapitre des Charges de gestion courante diminue de 15 k€ (-0,82% de 2022 à 2023).

Ce chapitre budgétaire est constitué des postes principaux suivants :

- les droits d'utilisation pour informatique « en nuage » : les dépenses afférentes sont désormais inscrites à ce chapitre comptable , ce qui représente une augmentation de + 35 000 € car les progiciels utilisés sont de plus en plus en « solutions cloud ».
- les subventions (notamment au CCAS et aux associations) :

La subvention accordée au CCAS au BP 2023 s'élevait à 712 000 €, complétée par 5 000 € en Décision Modificative, et est en diminution de 78 000 € par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par la prise en charge par la Ville des colis de fin d'année aux personnes âgées (environ - 44 000 € de dépenses portées par le budget du CCAS en 2022 et par la Ville en 2023) et par une reprise de résultat de l'exercice précédent de 144 271 ,7 € contre 22 046,42 en 2022. Au global, le budget de fonctionnement du CCAS a augmenté de 10,9% entre les deux exercices.

Le montant de subventions versées aux associations augmente de 39 000 € par rapport aux attributions de 2022.

- les indemnités des élus, basées sur le point d'indice de la fonction publique augmentent de 4,7 % en 2023.
- les constatations d'admissions en non-valeur et créances éteintes sont en diminution en 2023.

Chapitre des charges financières :

	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
TOTAL	836 735	766 643	704 284	632 992	585 496	691 496	18,10%	-3,74%
Charges financières emprunts	861 573	796 198	730 857	661 981	591 060	659 622	11,60%	-5,20%
ICNE n - ICNE n-1	-24 838	-29 555	-26 573	-28 988	-7 089	31 874		
Intérêts ligne de trésorerie					1 525			

Les charges financières augmentent de 18,10% en 2023, sous l'effet notamment de la hausse des taux, mais restent inférieures au niveau de 2020.

La variation de 106 000 € des charges financières s'explique comme suit :

- 58 000 € de charges financières pour les emprunts contractés avant 2022 (du fait de l'amortissement annuel de cet encours). En 2023, cette baisse est atténuée par la hausse des taux impactant l'encours à taux variable. Notons qu'une économie de 36 000 € a pu être réalisée en 2023, grâce au remboursement temporaire des emprunts revolving que la Ville détenait dans son encours de dette. Jusqu'à 2023, ce type d'opération était inutile car les taux étaient à un niveau trop faible. L'économie de charges financières est, en effet, calculée par différence entre le taux du contrat et les taux du marché pendant la période de remboursement temporaire.
- + 121 000 € de charges financières en année pleine pour les emprunts contractés en 2022
- + 43 000 € de charges financières pour les emprunts contractés en 2023

Chapitre des charges exceptionnelles :

	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en €	90 197	39 480	204 034	230 488	92 127	37 481	-59,32%	-16,11%
Amendes fiscales et pénales	31 993			1 531	3 150	249	-1	-62,12%
Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.					47 703		-100,00%	
Tit. Annulés (sur Ex. Ant.)	16 397	22 050	929	598	2 681	146	-94,56%	-61,10%
Sub. Aux Pers. De Dr. Privé	38 950	15 800	174 000	28 500	35 150	34 650	-1,42%	-2,31%
Autres charges exceptionnelles	2 857	1 629	29 105	199 858	3 443	2 436	-29,25%	-3,14%

Ce chapitre est en diminution de 54 000 € en 2023. En 2022, la Ville avait, en effet, procédé à une écriture de régularisation de rattachement de recettes effectué à tort en fin d'exercice précédent. Cette écriture avait été constatée sur la nature comptable 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » à hauteur de 47 703 €.

Chapitre des atténuations de produits :

	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en €	2 221 176	1 528 724	1 516 013	1 367 423	1 314 573	1 497 997	13,95%	-7,58%
Prélèvement SRU	94 696	230 348	217 638	69 047	16 197	199 621	1132,46%	16,08%
Attribution compensation	2 126 480	1 298 376	1 298 375	1 298 376	1 298 376	1 298 376	0,00%	-9,40%

L'attribution de compensation étant inchangée depuis 2018, l'évolution de ce chapitre suit les variations du prélèvement SRU.

Ci-dessous le détail de calcul du prélèvement SRU :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de résidences principales RP au 01/01	9 327	10 167	10 835	10 443	11 981	12 233
Nombre de logements sociaux LLS au 01/01	1 314	1 617	1 913	2 011	2 211	2 286
Nombre de logements sociaux manquants (a)	1 017	924	795	599	784	772
Potentiel fiscal par habitant PFH	1 017,49	1 040,47	1 095,04	1 090,06	1 052,03	1 034,3
Prélèvement par logement manquant (b)	254,37	260,11	273,76	272,51	263,007	258,57
Montant brut du prélèvement = (a) X (b)	258 696	240 348	217 639	163 237	206 198	199 619
Montant dépenses déductibles	164 000	10 000		94 189	190 000	
Montant net du prélèvement SRU	94 696	230 348	217 638	69 047	16 197	199 621

(a) = 25%RP-LLS

(b)= 20% PFH jusque 2016 puis 25%

A noter : le nombre de logement sociaux a doublé de 2017 à 2023 (passant de 1 124 à 2 286). Le pourcentage de logements sociaux est ainsi passé de 12% à 18,69%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
70 Produits des services	2 058 887	2 241 972	1 590 688	2 004 138	2 270 668	2 403 689
73 Impôts et taxes	19 372 562	20 322 463	20 914 815	22 625 557	24 125 428	26 069 960
74 Dotations et subventions	3 970 693	3 774 223	4 679 927	3 667 529	4 159 448	4 761 243
75 Autres produits de gestion	68 674	69 987	58 394	53 131	46 813	24 856
013 Atténuation de charge	70 190	103 775	178 779	266 316	316 461	346 142
Recettes de gestion	25 541 006	26 512 421	27 422 602	28 616 671	30 918 818	33 605 890
76 Produits financiers (sauf ICNE)	34	34	12 327	28	34	61
Produit de cessions	115 656	248 523	2 450	10 748	598 000	3 405 113
Autres produits exceptionnels	115 686	134 521	99 458	48 230	159 861	133 580
77 Produits exceptionnels	231 342	383 044	101 908	58 978	757 861	3 538 693
78 Reprise sur provisions					41 853	
Recettes réelles	25 772 382	26 895 499	27 536 837	28 675 677	31 718 566	37 144 644
Recettes réelles hors cessions	25 656 727	26 646 976	27 534 387	28 664 929	31 120 566	33 739 531
72 Travaux en régie	81 286,74	156 431	159 881	170 475	199 773	175 168
776 Moins-values sur cessions	6 877,88		10 047	10 471		
777 Quote part amort. Subvention	5 771,74	9 000	9 000	2 092	7 582	19 527
Recettes d'ordre	93 936,36	165 431	178 927	183 038	207 355	194 695
Recettes totales	25 866 319	27 060 929	27 715 764	28 858 715	31 925 921	37 339 339

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Evol 18/19	Evol 19/20	Evol 20/21	Evol 21/22	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
70 Produits des serv., du dom.	8,89%	-29,05%	25,99%	13,30%	5,86%	3,15%
73 Impôts et taxes	4,90%	2,91%	8,18%	6,63%	8,06%	6,12%
74 Dotations et subventions	-4,95%	24,00%	-21,63%	13,41%	14,47%	3,70%
75 Autres produits de gestion courante	1,91%	-16,56%	-9,01%	-11,89%	-46,90%	-18,39%
013 Atténuation de charge	47,85%	72,28%	48,96%	18,83%	9,38%	37,59%
Recettes de gestion	3,80%	3,43%	4,35%	8,04%	8,69%	5,64%
76 Produits financiers (sf ICNE)	0%	36198%	-100%	21%	79%	12%
Produit de cessions	115%	-99%	339%	5464%	469%	97%
Autres produits exceptionnels	16%	-26%	-52%	231%	-16%	3%
77 Produits exceptionnels	66%	-73%	-42%	1185%	367%	73%
Recettes réelles	4,36%	2,38%	4,14%	10,61%	17,11%	7,58%
Recettes réelles hors cessions	3,86%	3,33%	4,11%	8,57%	8,42%	5,63%
72 Travaux en régie	92,4%	2,2%	6,63%	17,19%	-12,32%	16,60%
776 Moins-values sur cessions			4,22%	-100,00%		
777 Quote part amort. Subv	55,9%	0,0%	-76,75%	262,38%	157,53%	27,60%
Recettes d'ordre	76,1%	8,2%	2,30%	13,29%	-6,11%	15,69%
Recettes totales	4,6%	2,4%	4,12%	10,63%	16,96%	7,62%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) augmentent de 8,42 % (+ 2 618 M€), alors que les dépenses réelles ont augmenté de 9,48% (+ 2 213 M€).

Les produits des services :

	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en k€	2 059	2 242	1 591	2 005	2 271	2 403	5,85%	3,14%
Autres ventes produits finis	37	45	27	29	15	19	29%	-12%
Concessions cimetières	18	28	12	14	10	9	-10%	-13%
Droits stationnt occup°domaine public	26	31	15	22	13	26	101%	1%
Redevance occup°domaine public	168	74	67	41	102	59	-42%	-19%
Services à caractère culturel	114	109	47	53	114	164	44%	8%
Services à caractère sportif	159	143	49	42	151	164	8%	1%
Services à caractère social	793	902	713	807	879	908	3%	3%
Services à caractère périscolaire	668	789	548	839	867	914	5%	6%
Autres prestations de services	33	32	27	23	32	35	8%	1%
Rembt mise à dispo perso autres organismes	0	36	32	59	56	78	39%	22%
Rembt de frais par autres communes	10	28	28	13				-23%
Rembt de frais par la métropole	24	13	14	55	10	31	199%	5%
Rembt de frais par d'autres redevables	6	11	11	5	17		-100%	30%
Autres produits	3	0	0	2	4	-4	-195%	-209%

Les recettes tarifaires ne représentent que 7,12% des recettes réelles. Elles évoluent de 5,85 % entre 2022 et 2023 (+ 133 000 €). Elles bénéficient notamment d'un « effet quantités », dû à la hausse de la population et donc du nombre d'utilisateurs (notamment au niveau du périscolaire + 47 000 € de recettes de restauration scolaire). L'ouverture de Jacques Chirac a engendré 8 000 € de recettes pour le Jardin d'enfants et 15 000 € pour l'ALSH.

On peut noter que la Ville a proposé une évolution de sa tarification sociale fin 2023, afin de diminuer les participations des ménages sur les 5 premières tranches de revenus, soit 80% des ménages concernés.

Les impôts et taxes :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en k€	19 373	20 322	20 915	22 626	24 125	26 070	8,06%	6,12%
Impôts directs locaux	17 250	17 982	18 452	19 543	20 895	23 022	10,18%	5,94%
Autres impôts locaux ou assimilés				116	21	43	102%	
Dotation de solidarité communautaire			36	75	39	38	-3%	
Fonds de péréquation intercommunal	234	198	231	270	271	269	-1%	3%
Taxe sur les pylônes	5	5	5					
Taxe sur la consommation finale d'électricité	491	492	495	532	526	680	29%	7%
Taxe locale sur la publicité extérieure	102	89	68	87	87	87	0%	-3%
Taxe additionnelle droits de mutation	1 291	1 556	1 628	2 003	2 286	1 930	-16%	8%

Le produit des trois taxes (rôles généraux + rôles supplémentaires) augmente de 10,27 % en 2023.

	2018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
TAXE D'HABITATION	6 741 170	7 238 904	7 058 679	246 432	261 161	613 338
Taux	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%
Bases	41 205 194	44 247 576	43 145 962	1 506 308	1 596 339	3 749 007
Variation du taux	-0,43%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Indexation des bases selon IPC	1,20%	2,20%	0,90%	0,90%	3,40%	7,10%
Variation du produit	10,16%	7,38%	-2,49%	-96,51%	5,98%	134,85%
FONCIER BATI	10 132 955	10 321 357	10 614 426	17 843 198	18 984 366	20 635 762
Taux	33,91%	33,06%	32,66%	54,11%	54,11%	54,11%
Bases	29 856 358	31 200 256	32 475 248	32 961 455	35 073 336	38 123 471
Variation du taux	-0,42%	-2,50%	-1,20%	65,68%	0,00%	0,00%
Indexation des bases selon IPC	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%
Variation du produit	4,50%	1,86%	2,84%	68,10%	6,40%	8,70%
FONCIER NON BATI	247 153	267 036	253 089	216 549	208 827	217 364
Taux	119,39%	116,41%	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%
Bases	207 013	229 393	220 058	188 287	181 573	188 996
Variation du taux	-0,42%	-2,50%	-1,20%	0,00%	0,00%	0,00%
Indexation des bases selon IPC	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%
Variation du produit	-5,92%	8,05%	-5,22%	-14,44%	-3,57%	4,09%
TOTAUX ROLES GENERAUX	17 121 278	17 827 297	17 926 194	18 306 179	19 454 354	21 466 464
Versement coefficient correcteur				1 258 149	1 338 611	1 455 175
Rôles supplémentaires	129 092	154 618	80 464	71 922	21 256	42 852
Rôles complémentaires			445 304	23 296	101 639	100 247
PRODUIT TOTAL ENCAISSE	17 250 370	17 981 915	18 451 962	19 659 546	20 915 860	23 064 738
VARIATION DU PRODUIT TOTAL	6,57%	4,24%	2,61%	6,54%	6,39%	10,27%

Principale ressource de la ville (62% de ses recettes de fonctionnement) et seul élément réellement dynamique, les produits de la fiscalité locale (23,064 millions d'euros) ont fortement augmenté en 2023 (+2,15 millions d'euros ; +10,22%) à pression fiscale constante.

Cette forte hausse a deux causes principales :

- L'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, industriels et des autres locaux, qui correspond à l'inflation constatée entre l'indice des prix à la consommation de novembre N-1, s'élève à 7,10 % en 2023. Les valeurs locatives des locaux professionnels ne sont pas indexées par le coefficient de revalorisation forfaitaire, mais actualisées par la révision annuelle de la grille tarifaire.

Le versement au titre du coefficient correcteur est également revalorisé de 7,1%.

- La forte progression des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (passant de 1,596 M€ en 2023 à 3,749 M€ en 2024) est surtout la conséquence des erreurs commises par les services fiscaux à la suite de la campagne GMBI. Des milliers de contribuables qui ne disposent pas de résidences secondaires ont ainsi reçu des avis d'impôts. Cette erreur a été rectifiée début 2024 puisque les bases notifiées en début d'année s'élèvent à 2,390 M€.

Les autres impôts et taxes sont principalement composés :

- des recettes de taxe sur l'électricité, désormais dénommée « accise sur l'électricité ». Elles augmentent de 29 % en 2023 suite à une modification dans les modalités de versement aux collectivités (désormais versée mensuellement en même temps que les trois taxes, et plus

trimestriellement par les fournisseurs d'énergie), ce qui permet l'encaissement de 5 trimestres au lieu de 4 en 2023.

- des droits de mutation en hausse constante depuis des années : ils amorcent une chute en 2023 (- 355 000 €), conséquence de la brusque remontée des taux d'intérêts qui a considérablement freiné les transactions immobilières sans véritablement contribuer à la diminution des prix de l'immobilier. Cette tendance baissière risque de persister voire de s'aggraver en 2024.

Les dotations et subventions :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en k€	3 971	3 774	4 680	3 668	4 159	4 761	14,47%	3,70%
Dotation forfaitaire	668	583	653	748	790	893	13%	6%
Dotation de solidarité urbaine	184	123		202	210	105	-50%	-11%
Dotation Nationale de Péréquation	157	141	246	282	332	373	12%	19%
F.C.T.V.A.	12	3	8	6	9		-100%	
Emplois d'avenir	13	7						
Autres	88	22	56	37	65	45	-31%	-12%
Région		23	15	15	15	14	-10%	
Département	37	17	38	46	49	100	103%	22%
Autres communes	11	9	9	8	7	6	-14%	-10%
Autres groupements					9		-100%	
Autres organismes	2 360	2 324	3 071	2 232	2 530	3 042	20%	5%
Compensation pour perte taxe additionnelle	2	2	1	2	3	3	9%	8%
Compensation exonérations taxe foncière	22	38	43	52	92	103	11%	36%
Autres groupements	382	442	499					-100%
Dotation de recensement	4	4	4		4	4	6%	3%
Dotation pour les titres sécurisés	33	36	36	36	44	73	66%	17%

Les dotations et subventions connaissent une hausse de 14,47% en 2023 (+602 k€).

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle est composée de :

- La dotation forfaitaire : la part dynamique de la population permet une hausse de 103 000 € La dotation forfaitaire passe ainsi de 790 000 à 893 000 € car n'y a pas d'écèlement en 2023.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : après avoir été éligible en 2021 et 2022 , la Ville perd son éligibilité en 2023 mais bénéficie de la garantie de sortie et encaisse ainsi 105 000 € au lieu de 210 000 € l'année précédente
- La dotation nationale de péréquation (DNP) : elle s'élève à 373 000 € en 2023 (en hausse de 41 000 €)

La DGF augmente de 39 000 € au total.

Les participations CAF constituent le poste le plus important de ce chapitre budgétaire et le deuxième poste de recettes après la fiscalité. Elles augmentent de 512 k€ en 2023.

Compte Administratif 2023
Conseil Municipal du 24 juin 2024

Cette évolution repose sur deux facteurs :

- Le CEJ (contrat Enfance Jeunesse) versé par la CAF sur les années 2019-2022 prévoyait de verser les sommes dues à hauteur de 100% l'année n+1. A compter de l'année 2023, le dispositif CEJ disparaît et est remplacé par la CTG (convention territoriale globale) pour les années 2023-2027. La CTG prévoit de verser 70 % l'année N, et le solde l'année N+1. Ainsi, en 2023, la Ville a perçu 100% des sommes dues dans le cadre du CEJ au titre de l'année 2022 ainsi que 70 % des sommes dues dans le cadre de la CTG au titre de l'année 2023, ce qui permet un encaissement de recettes supplémentaires d'environ 510 k€.
- L'ouverture du Jardin d'éveil Jacques Chirac permet d'encaisser 43 k€ de recettes supplémentaires.

Les recettes exceptionnelles :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 22/23	Evol. Moy. / la période
Total en k€	231	383	102	59	758	3 539	366,93%	72,55%
Dédits et pénalités perçues	18	11	5	3	85	4	-94,75%	-24,10%
Libéralités reçues	82	87	61	25	60	30	-50,00%	-18,12%
Autres produits exception. sur opérations de gestion	0	18	0	1	0	0		
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0	2	24	5	2	1	-53,81%	60,55%
Produits des cessions d'immobilisations	116	249	2	11	598	3 405	469,42%	96,69%
Produits exceptionnels divers	16	16	9	14	13	98	656,10%	43,04%

Ce chapitre budgétaire enregistre notamment les remboursements de sinistres par les assurances, les annulations de mandats des exercices antérieurs, les pénalités de retard appliquées aux entreprises, dans le cadre des marchés publics. Ces recettes exceptionnelles demeurent, par définition, imprévisibles.

Ce chapitre budgétaire enregistre au CA les produits de cession, qui sont prévus au BP à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2018/2023
10 Reversement de dotations	14	212		3	375	21	626
16 Amortissement des emprunts	2 195	2 191	2 267	2 361	2 491	2 702	14 208
16 Ecritures sur crédit revolving						2 044	2 044
27 Prêts et immob. Fin.		1		2 401	4		2 406
Dépenses financières	2 210	2 404	2 267	4 766	2 870	4 768	19 284
20 Immobilisations incorporelles	36	34	81	131	308	159	750
204 Subventions d'équipement	44	1 217	1 389	1 116	1 097	1 841	6 703
21 Immobilisation corporelles	1 150	929	1 750	1 363	2 326	5 572	13 091
23 Immobilisations en cours	2 863	3 605	3 647	7 108	9 153	9 764	36 141
Dépenses d'équipement	4 093	5 785	6 867	9 718	12 884	17 337	56 685
Dépenses réelles d'investissement	6 303	8 189	9 134	14 484	15 754	22 105	75 969
Opérations d'ordre de section à section	342	167	184	301	289	785	2 068
dont: Travaux en régie	94	156	160	170	200	175	956
Dépenses totales d'investissement	6 645	8 356	9 318	14 785	16 042	22 890	78 037

Les dépenses d'équipement :

Le niveau des dépenses d'équipement engagées en 2023 a atteint un plus haut historique de 20,6 M€, dont 3,234 M€ reportés en 2024.

	Pour rappel BP 2023	Total engagé en 2023	Mandaté 2023	Eng reportés en 2024
AMENAGEMENTS URBAINS – VOIRIE – RESEAUX				
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 092 000	1 091 285	1 091 285	
FONDS DE CONCOURS VOIRIE	700 000	1 408 245	708 245	700 000
SUBVENTIONS FACADES	30 000	41 748	41 748	
AMENAGEMENT PARC CLINIQUE MAS DE ROCHET	250 188	250 188	239 368	10 820
AMENAGEMENT PROPRIETE SABLE (MONTPLAISIR)	462 000	432 912	32 605	400 308
CREATION PARC AVENUE DE L'EUROPE	2 193 000	3 030 721	3 030 721	
PROJETS PARTICIPATION CITOYENNE	75 000	40 455	16 442	24 013
CHEMINEMENT PIETON IMPASSE JACQUART	52 621	52 621	52 621	
SERVICES GENERAUX				
RENOVATION ENERGETIQUE DAP	425 000	374 721	286 986	87 735
RENOVATION CLOS DES VERDURES	400 000	537 858	256 279	281 579
CREATION LOCAL STOCKAGE + 2 BUREAUX CTM	50 000	46 368	46 368	
RENOVATION CCAS	45 000			
REAMENAGEMENT RDC HOTEL DE VILLE	486 322	59 352	22 007	37 345
TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	125 269	46 663	46 663	
MAISON DU NUMERIQUE	700 000	310 944	310 944	
BATIEMENT MODULAIRE CLUB ROSE DE France	65 000	402 122	989	401 133
TRAVAUX CIMETIERE	46 200	27 736	27 736	
EXTENSION CIMETIERE CHAMP JUVENAL	666 000	33 918	33 918	

	<i>Pour rappel BP 2023</i>	<i>Total engagé en 2023</i>	<i>Mandaté 2023</i>	<i>Eng reportés en 2024</i>
ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE				
TRAVAUX AIRES DE JEUX	39 841	41 748	41 748	
CHEMINEMENT PMR ACCES AIRE JEU LAPORTE		43 394	43 394	
TRAVAUX CRECHES	114 117	119 123	95 479	23 644
TRAVAUX ECOLES RS	385 282	265 722	115 692	150 031
MENUISERIES GYMNASSE JEAN MOULIN		46 368	46 368	
CHAUFFERIE GTC MDE	180 000	205 686	131 662	74 024
CHAUFFERIE GTC SAINT EXUPERY	41 491	41 491	41 491	
TRAVAUX ACCESSIBILITE JEAN MOULIN	80 000	36 203	36 203	
RENOVATION CHAUFFERIE ROSE DE France	87 581	87 376	87 376	
NOUVEAU RS JEAN MOULIN	404 754	223 945	223 945	
NOUVEAU RS PETITS PRINCES	50 000			
EXTENSION CUR ST EXUPERY		18 297	18 297	
DESIMPERMEABILISATION COUR VERT PARC	506 680	435 325	385 521	49 804
CHEMINEMENT PIETON - ECOLE JDLF		19 408	19 408	
PARVIS DE VANT LES PETITS PRINCES	100 000	105 495	105 495	
CRECHE LA RUCHE	256 857	116 703	116 703	
4EME GROUPE SCOLAIRE	4 965 690	5 122 425	5 096 876	25 549
CULTURE / PATRIMOINE				
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS		64 256	58 749	5 507
MATERIEL SCENIQUE LED POUR LE KIASMA	61 809	121 885	121 885	
SECURITE				
TRAVAUX POSTE DE POLICE		15 273	11 591	3 681
VIDEOPROTECTION	318 701	280 683	162 903	117 781
REAMENAGEMENT POSTE DE POLICE (ARMURERIE)	187 079	52 440	52 440	
SPORT				
TRAVAUX TERRAINS SPORTIFS	115 000	164 205	69 447	94 758
TRAVAUX BATIEMENTS SPORTIFS	309 675	294 684	240 013	54 671
DEUX TERRAINS BEACH VOLLEY	717 918	736 691	620 393	116 299
REHABILITATION SALLE HONNEUR PDS	992 128	690 664	690 664	
TRAVAUX ACCESSIBILITE PDS	185 000			
TERRAIN 3X3 - PUMP TRACK - PISTE ATHLETISME	50 000			
REHABILITATION PARKING PDS	1 662 304	1 518 335	1 315 124	203 211
2EME PHASE PDS	430 000	159 382	159 382	
DEPENSES RECURRENTES				
BRANCHEMENT RESEAU EAU SABLASSOU	15 974	19 357	19 357	
ETUDES	192 180	175 899	61 329	89 790
TERRAINS ESPACES VERTS	42 400	11 880	11 880	
DEPENSES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX				
INFORMATIQUE (PROGICIELS, MATERIELS...)	706 686	373 418	307 296	66 122
VEHICULES	253 988	309 008	225 237	83 771
BORNES RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES		13 555	13 555	
MOBILIER	151 729	109 088	91 096	17 992
DIVERS MATERIELS, OUTILLAGE	352 885	261 568	178 221	83 347
DIVERSES	65 599	110 664	66 780	27 285
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	21 886 947	20 599 498	17 336 765	3 234 644

Les dépenses financières :

Les dépenses financières mandatées en 2023 (4,768 M€) se décomposent ainsi :

- amortissement annuel de l'encours de dette (2,702 M€),
- écriture sur emprunt revolving (2,044M€) : cette écriture est réalisée lors du premier remboursement temporaire de l'exercice (les tirages et remboursements au cours de l'exercice n'étant pas comptabilisés budgétairement). Cette écriture est assortie d'une écriture de même montant en recette lors du dernier tirage de l'exercice (un emprunt revolving doit être reconstitué en fin d'exercice sinon le remboursement temporaire est considéré comme définitif). L'utilisation des crédits revolving permet de gérer la trésorerie et donc d'économiser les charges financières pendant les périodes de remboursement temporaire.

La Ville a dû encaisser 4,10 M€ d'emprunt en 2023, mais avait amorti presque 2,7 M€. La hausse de l'encours de dette n'a donc représenté que 1,4 M€ ;

Le ratio de « dette par habitant » se situe à un niveau de 941,14 € au 31 décembre 2023. Pour la strate de population de 20 000 à 50 000 habitants (dans laquelle se situe la commune à ce jour), ce ratio s'élevait à 967 € en 2022.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2018/2023
10 Dot. et fonds propres	1 135	717	944	1 112	1 519	1 850	7 278
27 Autres immobilisations financières						2 400	2 400
Recettes financières	1 135	717	944	1 112	1 519	4 251	9 678
13 Subventions	893	754	1 480	433	3 934	1 207	8 702
16 Emprunts et dettes	1 500	5	0	1 000	5 000	4 100	11 605
16 Ecritures sur crédit revolving						2 044	2 044
20 à 23 Rembt sur Immobilisations					56		56
Recettes d'équipement	2 393	759	1 480	1 433	8 991	7 351	22 407
1068 Excédent capitalisé	7 306	3 160	5 354	4 648	9 028	5 184	34 680
Recettes réelles d'investissement	10 834	4 636	7 779	7 193	19 538	16 786	66 765
Recettes d'ordre de section à section	1 002	911	613	1 043	1 667	5 134	10 568
dont Plus-values de cessions	54	73	1	11	159	1 804	2 102
dont Amortissements des immob.	632	661	596	904	987	1 140	4 920
dont Sorties d'actif	68	176	11	11	439	1 600	2 305
Recettes totales d'investissement	11 837	5 547	8 392	8 236	21 204	21 920	77 136

Les recettes financières :

Elles sont constituées :

- des trois emprunts contractés en 2023
- de l'écriture sur emprunt revolving (2,044M€), qui s'équilibre avec l'écriture réalisée en dépenses.

La Ville a encaissé 4,10 M€ d'emprunt en 2023, mais a amorti presque 2,7 M€. La hausse de l'encours de dette n'a donc représenté que 1,4 M€.

Endettement et désendettement



Solde net de dette (en k€)



Trois ratios permettent d'analyser le poids de la dette d'une collectivité :

- L'encours de dette par habitant permet d'effectuer des comparaisons avec d'autres collectivités. Ce ratio se situe à un niveau de 941,14 € au 31 décembre 2023. Pour la strate de population de 20 000 à 50 000 habitants (dans laquelle se situe la commune à ce jour), ce ratio s'élevait à 1 006 € en 2022).
- L'encours de dette sur les recettes de fonctionnement, également appelé « ratio de surendettement » qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.
- L'encours de la dette sur l'épargne brute, également appelé « capacité de désendettement » Ce ratio répond à la question suivante : en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Le résultat est présenté en années et peut être comparé avec des collectivités comparables et/ou des moyennes de strate. Pour l'apprécier le plus fidèlement possible, il faut analyser l'évolution de ce ratio. Ce ratio reste à un niveau extrêmement favorable en 2023 (2,7 ans).

Capacité de désendettement (CD en années)



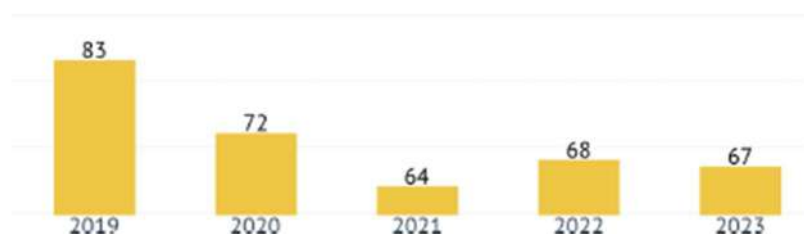
Indicateurs de dette

	CA 2019	CA 2023	Évol. /an	Nat. 2022	EPCI 2022
Dettes en capital (€/hab.)	1 120	927	-3,7 %	993	906
Désendet. (année)	3,4	2,7	-4,5 %	5	3
Dettes/Recettes (%)	83	67	-4,4 %	63	68
Tx amortissement (%)	9,87	12,03	4,0 %	10	12

Taux moyen de la dette (en %)



Dettes / Recettes de gestion (en %)



Les subventions :

Opération	Financier	Recettes encaissées en 2023	Reports sur 2024
Total des subventions d'investissement		1 207 128	2 497 444
Cybersécurité	Etat Agence Nationale de la Sécurité	50 000	
Primes à la conversion véhicules électriques	Etat	34 000	
Natura 2000	Etat SYBLE		21 866
Socle numérique	Rectorat Académie de Montpellier	14 222	
Rénovation thermique PDS	Etat DSIL		321 318
Fonds de modernisation Madiba	CAF		10 168
Fonds de modernisation C. Ferreres	CAF		133 939
Fonds de modernisation les Nymphéas	CAF		6 923
Rénovation thermique bâtiment DAP	Etat D.S.I.L.		100 000
Extension du Palais des Sports	Région	38 803	
Extension du Palais des Sports	Département	430 104	67 748
Extension RS St Exupéry	Département		711 198
Groupe scolaire Jacques Chirac jardin d'enfant	CAF		240 000
Groupe scolaire Jacques Chirac ALSH	CAF		300 000
Groupe scolaire Jacques Chirac gymnase	Département		50 000
Groupe scolaire Jacques Chirac école	Département		108 000
Groupe scolaire Jacques Chirac	Etat FNADT	140 000	
Groupe scolaire Jacques Chirac	SERM	500 000	
Désimperméabilisation Vert Parc	Région		132 290
Désimperméabilisation Vert Parc	ADEME		160 275
Rénovation thermique Jean Moulin	DSIL		122 894
Demi synthétique	Département		10 824

Le F.C.T.V.A. :

Le montant de F.C.T.V.A encaissé sur l'exercice est la traduction des dépenses d'équipement éligibles réalisées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds. La recette s'est élevée à 1,714 M€ en 2023.

La taxe d'aménagement

Conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2017 prise par la métropole, fixant les conditions de reversement de taxe d'aménagement aux communes, Castelnaud-le-lez doit percevoir chaque année 20% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole (80%) est intégrée dans l'enveloppe de financement de l'espace public de la commune et finance à ce titre les dépenses liées à l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de l'espace public métropolitain. En 2023, la recette reversée par la Métropole s'est élevée à 136 K€.

Le produit des cessions

La Ville a encaissé en 2023 le produit de trois ventes immobilières pour un total de 3,403 M€

- Lot 4 du lotissement VIA DOMITIA II au GIHP pour 1 150 000 €
- Lots 1, 2 et 3 du lotissement VIA DOMITIA II aux sociétés MUHAN INVEST et AEKO pour 2 253 310 €.

Schéma des soldes intermédiaires de gestion



Montants en k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	25 772	26 895	27 537	28 676	31 719	37 145
- Dépenses réelles de fonctionnement	20 620	20 343	20 082	21 422	23 345	25 558
- Produits des cessions	116	249	2	11	598	3 405
+ Travaux en régie	81	156	160	170	200	175
= Epargne brute	5 118	6 460	7 612	7 413	7 975	8 356
- Remboursement en capital des emprunts	2 195	2 191	2 267	2 361	2 491	2 702
= Epargne nette	2 923	4 269	5 345	5 052	5 484	5 654
Recettes réelles d'investissement - ch.16	2 028	1 471	2 424	1 545	5 510	5 458
+ Produits des cessions	116	249	2	11	598	3 405
- (dépenses réelles d'investissement - ch. 16)	4 108	5 998	6 867	12 123	12 888	17 358
- Travaux en régie	81	156	160	170	200	175
= Besoin ou excédent de financement	-2 045	-4 435	-4 600	-10 737	-6 980	-8 671
Epargne nette	2 923	4 269	5 345	5 052	5 484	5 654
+ Besoin ou excédent de financement	-2 045	-4 435	-4 600	-10 737	-6 980	-8 671
= Besoin résiduel de financement	878	-166	745	-5 685	-1 496	-3 017
Besoin ou excédent de financement	-2 045	-4 435	-4 600	-10 737	-6 980	-8 671
+ Epargne nette	2 923	4 269	5 345	5 052	5 484	5 654
+ Emprunt nouveau	1 500	5	0	1 000	5 000	4 100
= Variation du fonds de roulement	2 378	-161	745	-4 685	3 504	1 083
Variation du fonds de roulement	2 378	-161	745	-4 685	3 504	1 083
+ Affectation du résultat de N-1	7 306	3 160	5 354	4 648	8 653	5 184
+ Solde d'investissement de N-1 (001)	-8 096	-2 905	-5 714	-6 640	-13 189	-8 027
+ Résultat reporté N-1	3 600	4 932	5 372	7 749	5 226	7 037
= Solde de clôture	5 188	5 026	5 757	1 072	4 194	5 277

CONCLUSION

L'année 2023 marque le cap de la mi-mandat.

L'aboutissement en 2023 de chantiers importants engagés dès 2020 et le lancement de nouveaux projets illustre la détermination avec laquelle l'équipe municipale conduit le projet de transformation de la Ville.

La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux est menée en responsabilité et en lucidité dans un contexte marqué ces trois dernières années par une succession de crises sanitaires et économiques aux conséquences fortes pour les politiques publiques et la situation financière de la commune.

L'érosion du pouvoir d'achat comme la multiplication des impacts du réchauffement climatique sur notre vie quotidienne impacte chaque citoyen, chaque entreprise, chaque association, mais aussi chaque collectivité.

Face à cette situation inédite, la Ville a dû trouver le juste équilibre, visant d'une part à absorber la hausse importante des dépenses à laquelle nous sommes confrontés, sans mettre un terme à des missions de services publics ou des politiques publiques essentielles aux habitants, à leur bien-être et à leur cadre de vie.

Des efforts très importants ont été consentis par la collectivité en matière de réduction des consommations énergétiques. Preuve s'il en était besoin que notre administration sait faire preuve d'agilité et de réactivité et répondre aux défis qui se présentent à elle.

Le recours au levier fiscal n'a pas été utilisé et les castelnaubiens, déjà durement touchés au quotidien par les effets de l'inflation, n'ont pas eu à connaître d'augmentation de taux de la taxe foncière, alors que nombre de communes ont décidé de revaloriser leur taux en 2023.

Afin de poursuivre un projet d'investissement qui permette de transformer la ville, d'améliorer la qualité de vie et d'anticiper les défis de la transition écologique, le recours à l'emprunt a été nécessaire mais il a été fait en contrôlant le niveau d'endettement pour conserver des marges de manœuvre dans les années à venir.